



**Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie
pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL**

Plate-forme – 11 juin 2010

Procès-verbal

Présents: *Mesdames BARBEAUX, DE BIOURGE, DEGEMBE, MINET, VAN OVERMEIRE.
Messieurs BARBEAUX, BRAHIC, CHALON, FERMINE, HEUSE, LOUON, MATHY.*

Excusés: *Mesdames GALASSO, ROUARD.
Messieurs BONNI, FLAMENT, LORIDAN, TANGHE, THIRIFAY, WIMMER.*

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 23 AVRIL 2010

Les membres de la plate-forme présents approuvent le PV de la dernière plate-forme.

2. INTERVENTION DE MONSIEUR CHALON – DIRECTEUR DU SERVICE D'ANALYSE DU MARCHE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU FOREM

Monsieur Chalon vient présenter en Plate-forme ce que le Forem fait pour dynamiser des partenariats et nous exposer les sources de données sur le territoire qui peuvent intéresser les communes.

Le Forem travaille sur base de 7 axes stratégiques. La présentation de Monsieur Chalon porte plus particulièrement sur deux axes:

- Construire et partager la connaissance sur le marché de l'emploi;
- Développer les partenariats publics et privés.

Monsieur Chalon souligne que les ADL sont déjà partenaires du Forem et travaillent en collaboration avec lui, notamment pour des speedmeetings, rencontres employeurs/candidats.

Il se demande s'il ne serait pas opportun d'avoir un cadre commun pour systématiser les collaborations locales. La plate-forme attire son attention sur le fait qu'il faut prendre en compte les spécificités de chaque ADL. Madame Van Overmeire fait part des initiatives qui ont déjà été prises en ce sens dans le cadre du groupe de travail ADL/Forem.

Dans sa présentation, Mr Chalon fait l'inventaire des différents plans locaux en lien avec l'emploi, qui existent déjà. Par ailleurs, il constate que, sur base des priorités définies par les ADL dans le cadre de leur dossier d'agrément, la moitié des objectifs pour un grand nombre d'ADL concernent des problématiques du marché de l'emploi.

Il semble essentiel d'intégrer davantage ces différents plans d'actions.

Concert'action est un exemple d'intégration de plans d'action. Ce projet FSE a pour objectif de réaliser un plan d'actions par an via l'action conjointe du Forem et des Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF). Ces plans d'actions seront alimentés par l'analyse socio-économique sous-régionale et par les orientations issues de la concertation avec les partenaires sociaux (en CSEF) et les opérateurs du DIISP (dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle).

Les notes d'orientation sont définies en concertation avec tous les opérateurs. Cela permet de favoriser les synergies et de mobiliser les acteurs. Des objectifs découlent de chaque problématique et vont permettre de mettre en place des opérations pour une période de 3 ans. Actuellement, ces différents objectifs doivent encore être priorisés.

En ce qui concerne l'analyse du marché de l'emploi, le Forem réalise différentes publications, dont des publications électroniques, qui pourraient être intéressantes pour les ADL. Le Forem réalise ainsi une photo locale de la demande d'emploi dans laquelle il décline la demande d'emploi par commune. Le taux d'emploi est un indicateur important, le taux de chômage et d'activité également. Il y a des disparités régionales importantes, ce qui distingue un territoire d'un autre.

Autre publication l'"Etat des lieux socio-économique" par région. Certaines ADL contactent le Forem pour que cet état des lieux soit décliné par commune mais, selon Monsieur Chalon, cela ne semble pas toujours opportun.

Par ailleurs, les rapports annuels des "Maisons de l'emploi" comportent également des statistiques relatives au marché local de l'emploi comme l'emploi résident (personne qui habite la commune et y travaille) et l'emploi intérieur (emplois disponibles sur la commune). A cet égard, la production d'un rapport intégré en lieu et place du chapitre relatif à l'état des lieux socio-économique de la commune permettrait à la fois de répondre aux demandes locales tout en disposant d'une vue transversale.

En ce qui concerne les "navettes", Monsieur Chalon se demande s'il est plus opportun de produire des statistiques au niveau de la commune ou plutôt au niveau d'ensembles de communes qui partagent en termes de navettes le même comportement.

Madame De Biourge remercie Monsieur Chalon pour sa très intéressante présentation. Elle lui demande quel type de partenariat, quel rôle les ADL peuvent avoir pour le Forem, notamment pour Concert'action. Comment envisager l'adéquation entre les besoins au niveau de l'emploi et la formation des jeunes?

Selon Monsieur Chalon, en termes d'opportunités de l'emploi, c'est important que les ADL soient impliquées. Il faut structurer, faire en sorte que les ADL soient présentes dans les différents projets Concert'action. Par rapport aux formations des jeunes, il y a aussi les bassins de vie qui fournissent de l'information. L'enseignement devrait s'adapter aux réalités du marché, mais ce sont plutôt les CSEF qui ont cette mission. La difficulté de l'enseignement est de pouvoir avoir des pôles de formations parce qu'il n'est pas possible d'organiser des formations par commune.

L'ADL de Colfontaine a des contacts réguliers avec le Forem, Concert'action leur a été présenté. Un état des lieux de 2 jours, réunissant les 13 communes et les partenaires insertion socioprofessionnelle a eu lieu pour discuter de cette problématique. Une note de concertation a été présentée, l'ADL de Colfontaine a participé à la présentation de cette note. Ils vont lancer un réseau pour mettre des missions en commun.

L'ADL de Comblain-au-Pont a un partenariat fort avec la Maison de l'emploi. Ils ont organisé un speedmeeting. Monsieur Louon revient sur les partenariats possibles à structurer. Il relève que les ADL ne sont que très rarement impliquées de manière structurelle dans les différentes démarches partenariales mises en place en Région wallonne. Leur participation dépend très fort de la proactivité des agents. Il semble y avoir une rupture avec le niveau local quand on souhaite mettre en place des partenariats de manière structurelle.

Quant à la capacité des ADL à établir un diagnostic sur le territoire, Monsieur Louon souligne que les ADL dépendent des statistiques fournies par d'autres. La plus value des ADL se situe davantage dans le qualitatif, par le regard de terrain qui permet d'expliquer les statistiques.

Selon Monsieur Brahic, ce serait davantage avec les Maisons de l'Emploi qu'il faudrait renforcer les collaborations. Il ressort de la discussion que ce renforcement pourrait être facilité par le biais d'une circulaire pour systématiser les relations Forem / ADL (dans le cadre du Projet Concert'action et ADL / Maisons de l'emploi. Cela permettrait notamment d'échanger de façon systématique de l'information. Les ADL pourraient ensuite utiliser ces informations pour pouvoir aller vers les entreprises.

Monsieur Chalon aimerait connaître les informations statistiques dont ont besoin les ADL afin de travailler de manière utile et d'éviter les demandes dispersées et interrogeait les ADL sur leur intérêt de recevoir des statistiques locales à périodes fixes (une fois l'an par exemple).

Monsieur Fermine trouve souhaitable que la participation des ADL aux projets Concert'action soit systématisée et est également d'avis qu'il ne relève pas du rôle de l'ADL de remettre des informations statistiques.

Afin de maximiser l'efficacité des informations mises à disposition par le Forem, Madame Van Overmeire propose tout d'abord d'informer l'ensemble des agents sur les données qui sont à leur disposition via les publications du Forem. Dans un second temps, l'UVCW demandera aux agents d'une part, de donner leur avis sur l'utilité des différentes informations que le Forem met déjà à leur disposition, et d'autre part d'identifier les données supplémentaires qui pourraient leur apporter une plus-value. Les résultats de cette enquête seront communiqués et discutés lors de la prochaine plate-forme en présence de Monsieur Chalon. Monsieur Fermine propose d'associer l'IWEPS à cette réflexion.

3. INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS HEUSE, CONSEILLER DU MINISTRE ANTOINE EN CHARGE DES ADL

Madame de Biourge demande à Monsieur Heuse quelle est la vision du Ministre par rapport au dispositif ADL.

Monsieur Heuse est conscient de la proactivité dont doivent faire preuve les agents ADL, pour avoir lui-même été agent ADL. Il s'excuse de n'avoir pu participer à la précédente Plate-forme. La Plate-forme doit être le relais de l'information entre les agents ADL, qui travaillent sur le terrain, et la Région wallonne et le Ministre, et également dans l'autre sens. Monsieur Heuse a la volonté, dans la mesure de ses possibilités, d'assister régulièrement aux plates-formes.

Le Ministre est conscient de l'importance des ADL et les défend. Monsieur Heuse rappelle que le rôle premier des ADL est la création d'emplois, cela doit être la motivation première

des ADL. Il est conscient de la difficulté du travail des agents ainsi que de la difficulté d'évaluer le dispositif.

Une réflexion est actuellement en cours en ce qui concerne le rapprochement des dispositifs ADL et gestion centre-ville (GCV). L'idée serait de rassembler ces deux dispositifs au sein d'une même structure, à tout le moins dans les communes qui souhaiteraient avoir les deux dispositifs, et ce, en maintenant les emplois. Dans ce cas, se posera alors la question du statut d'une telle structure. Il y aurait également un recentrage des activités. Ces différentes idées seront débattues cet été entre les Ministres Furlan, Antoine et Marcourt. Quoiqu'il en soit, un arrêté d'exécution devra au minimum être pris afin de maintenir les GCV existantes.

Monsieur Heuse souligne l'importance du rapport d'activités pour l'Administration, il est essentiel d'avoir une évaluation, un regard sur le dispositif. Il trouve toutefois que la forme actuelle du rapport annuel reste relativement lourde. Le modèle à utiliser pour le rapport annuel 2010 restera le même que pour l'année 2009, qui avait déjà été retravaillé suite à la demande des agents. Une modification du rapport pourrait toutefois être envisagée à partir de 2011. Les éléments qui seraient enlevés du rapport seraient vérifiés sur place par des inspecteurs sociaux de la Région wallonne. Monsieur Heuse rappelle que le Ministre souhaite contrôler tous les dispositifs qui sont soumis à subvention. Chaque ADL devrait donc recevoir une visite des inspecteurs sur la durée de leur agrément.

Monsieur Heuse est conscient du souhait des ADL de faire passer la durée de l'agrément de trois à cinq ans. A priori, il n'y voit pas d'objection. Il aimerait savoir quelle était la raison pour laquelle une durée de 3 ans avait été choisie lors de l'élaboration du décret. Il ajoute que s'il y a une modification sur la durée de l'agrément, cela s'inscrira après les vacances dans la réflexion, avec également la recentralisation des dispositifs centre ville et ADL.

Monsieur Heuse souligne également l'importance de la présence des mandataires à la Plate-forme ADL, que les personnes qui se sont engagées à y participer, s'y rendent. Madame Van Overmeire l'informe du manque récurrent de participation des mandataires aux groupes de travail ou commissions organisées par l'Union. Ce n'est pas qu'en Plate-forme ADL que l'on soulève le problème. Sur base d'une proposition de Monsieur Fermine, Monsieur Heuse demande à l'UVCW qu'il signale aux mandataires que ceux-ci seront exclus automatiquement de la plate-forme après trois absences consécutives.

Monsieur Heuse nous informe qu'il y a une grande réflexion également sur le développement local, les Gal, etc., car beaucoup d'opérateurs font la même chose. Il y a une grosse rationalisation à faire au niveau du développement local. Nous devons attendre le mois de septembre pour savoir ce que les Ministres auront dégagé comme pistes. Nous en saurons davantage à ce moment-là. Monsieur Louon attire l'attention de Monsieur Heuse sur la diversité des territoires dont il faudra tenir compte dans ce cadre.

Madame De Biourge, Vice-Présidente de la Plate-forme ADL remercie le représentant du Ministre Antoine pour son intervention.

4. DIVERS

- RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

Madame Van Overmeire demande aux participants s'ils ont des questions à ce sujet. Un FAQ a été mis en ligne et a été envoyé à tous les agents. Nous n'avons pas reçu beaucoup de questions, lors de la journée de formation du lundi 7 juin. Elle remercie la Région wallonne d'avoir, comme demandé lors de la Plate-forme précédente, mis en ligne le formulaire de renouvellement en version Word.

- FEED-BACK JOURNEE D'ETUDES

Une trentaine de personnes ont participé à la Journée d'étude du vendredi 7 mai. À part quelques soucis au niveau du voyage en car, la journée s'est bien déroulée. La démarche de valorisation de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises est intéressante, ils font beaucoup de petites choses avec peu de moyens. La définition du développement local est fort limitée en Belgique, en Europe c'est une approche beaucoup plus globale. En France, c'est plus transversal car cela regroupe également le logement, etc. C'est une autre politique de développement local qui est très riche.

L'UVCW va lancer une enquête auprès des agents pour l'idée de la formation de deux jours en résidentiel.

- INTER-ADL

Une inter-ADL Hainaut a eu lieu fin avril. Quant aux inter-Adl Ardenne et Liège, il n'y en a pas eu depuis la plate-forme précédente.

La prochaine Plate-forme ADL aura lieu le vendredi 15 octobre 2010. À l'ordre du jour, la poursuite de la discussion relative aux données communales fournies par le Forem et, sous réserve, les différences de fonctionnement des ADL selon leur statut (RCO, RCA ou asbl).

* *
 *
 *